

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/18

Rénovation du pont de la Maltière

M. Michel Friche, PLR

Le Conseil communal accorde naturellement une grande importance à la conservation et à la valorisation des bâtiments et monuments protégés de la ville, dont le pont de la Maltière est un objet particulièrement emblématique.

La question de la rénovation du pont de la Maltière interviendra ces prochaines années, avec le développement de la mesure 1.4a3 du projet d'agglomération, à savoir le réaménagement du quai de la Sorne et de la route de Moutier ouest. Un crédit d'étude sera en principe demandé dans le courant du 2^{ème} semestre 2018, pour une réalisation à l'horizon 2020-2021, en tenant compte de la décision que prendra la Confédération sur le projet d'agglomération de 3^{ème} génération. Si la décision devait être défavorable, la planification pourrait être revue, en fonction des disponibilités financières de la Commune et du plan financier des investissements.

La rénovation de ce pont est également à coordonner avec le projet *Delémont marée basse*, dont les travaux dans ce secteur de la ville sont programmés actuellement pour 2020-2021. A noter que seules les reprises en sous-œuvre, permettant de stabiliser les fondations de l'ouvrage en relation avec l'abaissement du lit de la rivière, sont comprises dans le crédit d'investissement de *Delémont marée basse*.

Une étude sur la rénovation de ce pont sera réalisée en coordination avec les deux projets précités. Le financement de cette étude sera si possible intégré à la demande de crédit d'étude pour le projet 1.4a3. Si les investigations s'avèrent trop importantes, une demande de crédit d'étude spécifique, non prévue au plan financier des investissements actuellement, sera soumise au Conseil de Ville.

Des travaux de remise en état provisoire de la chaussée ne sont pas prévus avant d'avoir réalisé une analyse de la statique de cet ouvrage.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 mai 2018